



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 10 juin 2024

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel MM. Stéphane Hostettler Yves Lüthi	Maire Adjoint Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros Mme Catalina Kauz M. Christophe Mage	Président Vice-présidente Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Sabine Chenevard, Audrey Pion, Susanne Roux-Stuber	Anna Dumonthay, Laura Mathil,
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	Éric Grand, Alain Magistra,
Excusé-e-s/absent-e-s :	--	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoint
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission sociale du 16.5.2024
 - 4.2 Commission urbanisme du 25.5.2024
 - 4.3 Commission agriculture du 3.6.2024
 - 4.4 Commission PDCom du 4.6.2024
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
 - 5.1 Projet de résolution pour une inscription de la Vogue de Jussy et sa course-tiercé aux cochons au patrimoine culturel immatériel de Genève et celui de la Suisse
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition du Maire et des Adjoint
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

Le Président ouvre la séance à 19h.

Le Conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Daniel Baud.

Le Président remercie vivement Mme Véronique Vuadens pour les petits présents offerts aux élus afin de marquer l'arrivée de l'été.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024

Mme le Maire propose une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président n'a pas de communication.

M. Christophe Mage remercie par avance les commissions de structurer un peu plus leurs séances et d'annoncer les préavis en fin de discussion, afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux.

3. Communications générales du Maire et des Adjoints

Mme le Maire indique que la CP33 a effectué quatre interventions sur les communes de Meinier, Puplinge et Presinge, entre autres pour des inondations et de la récupération d'animaux.

Les estimations de l'AFC à fin avril 2024 laissent apparaître une grosse baisse des recettes fiscales, tant sur le revenu que la fortune. À l'heure actuelle, la diminution est d'environ Fr. 900'000.-.

Mme le Maire annonce une demande de naturalisation.

L'Exécutif propose d'organiser, le 11.9.2024, une séance d'information à la population concernant les élections pour la législature 2025-2030 (comment créer une liste, rôle des futurs Conseillers administratifs, rôles des Conseillers municipaux, etc.).

Arrivée de Mme Audrey Pion.

Le processus budgétaire 2025 a commencé. M. Christophe Mage transmettra cette semaine aux présidents des commissions la planification jusqu'au vote du budget, qui aura lieu le 2.12.2024.

Les gardes ruraux, qui sont basés à Jussy, rangeaient jusqu'à présent leurs vélos électriques dans la maison villageoise. Le local de la voirie, qui appartient au syndicat agricole et qui contient des citernes vides, pourrait être adapté pour un coût de Fr. 15'000.-. Soit la commune prend à charge ces travaux, sans budget et sur des locaux qui ne lui appartiennent pas, soit le syndicat agricole réalise ceux-ci contre une très légère augmentation de loyer. La commune disposerait ainsi d'un espace de rangement supplémentaire.

Mme Susanne Roux-Stuber relève que les gardes ruraux travaillent pour plusieurs communes.

Mme le Maire, qui répond par l'affirmative, ajoute que les gardes ruraux sont engagés et basés sur la commune de Jussy. Ce coût sera réparti entre toutes les communes. L'Exécutif trouverait préférable de laisser le syndicat agricole se charger de ces travaux.

Mme Laura Mathil souhaiterait plus de précisions concernant ceux-ci.

M. Yves Lüthi explique que les citernes vides installées vers le container à carton n'ont jamais été démontées. Une seule, à diesel, est encore utilisée pour le tracteur et le camion des pompiers. Il faudrait percer une ouverture et installer une porte métallique ainsi qu'une

alimentation électrique pour la recharge des vélos électriques, et construire une paroi afin de protéger la citerne.

Le Président propose un vote de principe.

À l'unanimité (12 oui), le Conseil municipal valide la rénovation du local par le syndicat agricole moyennant une légère augmentation de loyer répartie sur les communes qui font appel aux gardes ruraux.

M. Yves Lüthi annonce deux autorisations de construire.

– DD 332951/1 : Lesley Campbell, route de Lullier 60, transformation et assainissement de la villa, rénovation intérieure, transformation des fenêtres et lucarnes existantes, PAC, construction d'un abri vélo. *Favorable sous condition.*

– CHA 38693 (avis d'ouverture de chantier) : chemin du Petit-Sionnet 32, transformation et rénovation d'une habitation rurale, installation de sondes géothermiques et PAC, remplacement des revêtements de la piscine.

Seules six communes ont confirmé leur volonté de poursuivre avec la déchetterie mobile (Puplinge, Meinier, Presinge, Collonge-Bellerive, Corsier et Jussy). Les magistrats se reverront début juillet afin de préparer l'appel d'offres.

Le rapport de Mobilitri pour mai 2024 est à disposition sur CMNet.

M. Yves Lüthi indique que peu d'éléments sont ressortis de la dernière séance mobilité d'Arve et Lac, en mai. Une lettre commune sera envoyée au département et l'Exécutif soutiendra le projet de résolution voté lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Mme le Maire ajoute que la douane, les APM et la police cantonale seraient favorables au principe d'effectuer des contrôles sur la route de Juvigny, au niveau de la douane. Mais tous les services manquent d'effectifs.

Mme Sabine Chenevard trouve que les autorités communales devraient réfléchir à une solution pour les personnes qui habitent le long de la frontière et qui ont des activités sur Jussy.

Mme le Maire souligne la complexité de trier les personnes autorisées à passer la douane pendant les heures de fermeture.

Mme Sabine Chenevard rappelle que ces dernières devront faire un énorme détour.

M. Grégoire Stoky demande si la restriction de circulation s'appliquerait à tous les véhicules, y compris les vélos.

Normalement oui, répond **Mme le Maire**.

M. Yves Lüthi annonce qu'une expertise a été réalisée par l'OCT afin de sécuriser les lieux, suite à la demande des riverains de la route de Jussy 372, 372A et 374. L'entrée de la zone 30 km/h sera déplacée, et deux limitations de vitesse seront mises en place (une à 50 km/h, l'autre à 30 km/h). Celles-ci permettront d'effectuer la transition entre le tronçon de la route de Jussy limité à 60 km/h et la zone 30 km/h et de sécuriser ainsi l'accès aux habitations.

M. Stéphane Hostettler explique que Collonge-Bellerive a étudié s'il était plus rentable de louer ou d'acheter de la vaisselle réutilisable. Selon le prestataire, il faut racheter la vaisselle au bout de 10 lavages. Le coût de location (nettoyage et transports compris) pour 500 pièces, après 10 locations, est de Fr. 14'000.- contre Fr. 17'000.- pour l'acquisition de la vaisselle (nettoyage par un prestataire, transport inclus). Le scénario le plus avantageux est donc la location. De son côté, Meinier envisage d'acheter de la vaisselle et un lave-vaisselle spécial qui pourrait être mutualisé entre les communes.

Mme Sabine Chenevard demande si le coût d'acquisition de vaisselle en porcelaine a aussi été étudié.

M. Stéphane Hostettler continue à envisager différentes pistes.

Mme Laura Mathil rappelle que pour les manifestations prévues en 2025, les organisateurs devront être informés assez rapidement compte tenu des impacts énormes sur leurs budgets.

M. Jean-Marie Beaud relève que sur le site de l'État de Genève, l'emploi de vaisselle réutilisable est recommandé depuis le 1.9.2020, mais pas obligatoire.

M. Stéphane Hostettler précise que la nouvelle loi a été adoptée mais n'a pas encore été mise en œuvre.

M. Éric Grand se demande si une vaisselle qui doit être jetée au bout de 10 utilisations peut vraiment être considérée comme réutilisable. Il est dénué de bon sens d'avoir, au nom du développement durable, de la vaisselle en plastique jetée à court terme au lieu d'assiettes en porcelaine et de verres bon marché, vraiment réutilisables.

Mme le Maire précise que cette année, la vaisselle réutilisable est prêtée à titre gracieux aux sociétés communales. Mais celles-ci seront-elles obligées de se plier à ces directives pour des manifestations comme la vogue ? L'administration se renseignera.

M. Éric Grand suggère de négocier avec l'État, peut-être au sein de l'ACG, l'utilisation de vaisselle compostable à usage unique.

Le projet de loi ne semble pas poser de problème aux autres communes, indique **Mme le Maire**. Les besoins en vaisselle sont bien plus conséquents pour la vogue et le semi-marathon. Si la commune en rachète, ce sera une grosse quantité, il faudra en être conscients.

M. Jean-Marie Beaud demande comment est recyclée la vaisselle réutilisable, après les 10 utilisations.

M. Stéphane Hostettler se renseignera.

M. Yves Lüthi rappelle que ce dossier revient à la commission sociale, qui est aussi chargée des manifestations.

Mme Laura Mathil annonce que la loi, qui entrera en vigueur le 1.1.2025, précise que : « toute utilisation, mise à disposition ou vente de produits en plastique à usage unique est interdite dans les restaurants et lors de manifestations publiques ».

M. Stéphane Hostettler explique que toutes les communes participent à un hébergement d'urgence (cf. LAPSA). Selon le bilan de l'hiver 2023, 13 % des personnes hébergées étaient de nationalité suisse ou en possession d'un permis valable. 87 % résidaient illégalement sur le canton. Le problème, c'est que le canton a imposé un accueil inconditionnel. Lors de la commission sociale de l'ACG, les comptes 2023 ont été préavisés favorablement. Il faut néanmoins relever les différences énormes de prix à la nuitée entre les divers lieux d'accueil (par exemple La Coulou : nuitée à Fr. 30.- ; Ville de Genève : nuitée à Fr. 190.-). Un accompagnement social, sanitaire et/ou médical est inclus dans ces Fr. 190.- pour des personnes qui ne sont pas forcément autonomes et qui nécessitent une prise en charge sociale ou médicale. Or les communes ne se sont engagées que pour un financement de l'hébergement, pas pour un accompagnement supplémentaire. **M. Stéphane Hostettler** pense que c'est la Ville de Genève qui devrait prendre cette prestation en charge. Cette question sera à nouveau abordée lors de la séance Arve et Lac, le 12.6.2024.

Le budget 2025 a également été préavisé favorablement ; il sera soumis au vote de l'AG de l'ACG. En 2025, la Ville de Lancy ouvrira 11 places, la Ville de Genève offre toujours 502 places. Vernier prévoit des ouvertures en 2026. D'autres grandes communes suivront peut-être.

Mme Sabine Chenevard ne comprend pas pourquoi il n'existe pas de forfait pour la nuitée. Les prestations supplémentaires devraient être à la charge de ceux qui les proposent.

M. Stéphane Hostettler explique qu'entre La Coulou et la Ville de Genève, qui ont des

disparités folles, il y a aussi l'Armée du Salut ou d'autres associations. Le prix de la nuitée inclut le personnel d'encadrement.

Les promotions civiques organisées par la Ville de Genève auront lieu le 8.11.2024 à 20h au BFM. Une programmation exceptionnelle a été imaginée à l'occasion du centenaire.

Selon les statistiques de fréquentation du GIAP pour l'année scolaire 2024-2025, la croissance moyenne est de 6 à 8 % par année. L'augmentation pour l'année scolaire 2024-2025 serait moins forte (2 %). Les communes de Cologny et de Chêne-Bougeries se sont retirées du GIAP.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission sociale du 16.5.2024

Mme Catalina Kauz évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Sortie des jeunes 8-11 ans – 1^{er} juin 2024 : 23 jeunes ont pris part à cette sortie à Filenvol, le matin. Pour le pique-nique à la Maison des Bois, MM. Éric Grand et Jean-Marie Beaud se sont occupés des grillades. Des jeux géants avaient été empruntés à la ludothèque de Meinier. Le coût d'impression des tee-shirts s'élevait à Fr. 696.-.

Sortie des retraités – 5 juin 2024 : 47 aînés ont participé à la sortie. Le départ du bateau était confirmé à 17h et il a accosté à 18h15.

Promotions scolaires – vendredi 28 juin 2024 : le fil rouge a eu lieu le 15.5.2024. Thème de l'école, cette année : les cinq continents (la commission réfléchira à une décoration sur ce thème). Préparation de la salle : 27.6.2024 dès 18h avec le concours de l'APEJ et des Baroudeurs de Jussy. Départ du cortège à 18h10 (rendez-vous fixé à 17h45 pour aider les enfants à monter sur les chars). Les enfants de la garderie attendront à la paroisse ; ils défilent derrière les porte-drapeaux, et la fanfare suivra. L'apéritif communal débutera à 19h15, la cérémonie à 18h45. Le tarif des repas est fixé (buffet de salades, jambon à la broche, saucisses grillées avec salade de pâtes pour les enfants). Le coût des liseuses destinées aux 8P est moins élevé qu'initialement. Un mode d'emploi a été élaboré et Mme Véronique Vuadens fera une copie de la garantie pour ne pas avoir à se charger elle-même du retour en cas de dysfonctionnement. Prévoir un bouquet pour Mme Flaviana Piagentini, qui prend sa retraite cette année. La fanfare a d'ores et déjà été réservée pour les promotions 2025 (La Revuelta).

1^{er} août 2024 : le parcours a été défini ; la marche sera organisée avec l'association Naries qui inaugurerà la Vadrouille en forêt. Naries préparera un quiz et un petit concours de senteurs départagera les lauréats des trois prix à la fin de la marche. Le cadeau est à déterminer (la commission n'a toujours pas reçu de réponse du centre horticole).

Sortie des jeunes 12-17 ans – Europa Park : cette sortie est uniquement destinée aux jeunes domiciliés à Jussy. À ce jour, 54 se sont inscrits. La commission a dû sélectionner un autre restaurant et un autre repas, car celui choisi initialement était complet. Le car partira à 6h. Le montant à charger sur les cartes pour les deux repas de midi doit encore être déterminé. L'autorisation de diffuser les photos en groupe sera demandée aux parents.

Divers : balade transfrontalière, 50^e du Centre horticole de Lullier (les 21 et 22.9.2024) et plan canicule.

Prochaine séance : 11.6.2024 à 19h.

4.2 Commission urbanisme du 28.5.2024

M. Pascal Wegmuller résume les différents dossiers traités lors de la dernière séance de la commission.

École et salle de gym des Beillans : la commission continue à mettre à jour le dossier relatif à la production de chaleur et aux panneaux photovoltaïques. La commission a demandé que

l'étude du bureau Conti, qui date d'avril 2019, soit reprise comme base de travail. Celle-ci, relativement complète, a déjà servi de base pour les travaux réalisés depuis.

Route de Juvigny : les travaux de démolition intérieure et de dépollution ont débuté et se déroulent a priori comme convenu. Il y a par contre quelques soucis avec certains mandataires concernant l'élaboration des plans et autres. Une séance sera organisée avec les mandataires afin de clarifier le processus, à laquelle participeront MM. Yves Lüthi, Éric Grand et Pasquale Bartolo.

Éventuelle mise en vente de terrains sur le territoire communal : il n'y a rien de concret, à l'heure actuelle, et la commission en reparlera le moment venu.

Lave-vaisselle : la commission en reparlera une fois le dossier de la vaisselle réutilisable traité par la commission sociale si une adaptation des locaux ou l'acquisition d'équipements s'avérait nécessaire.

Séance intercommunale du 15.5.2024 sur la circulation : M. Yves Lüthi a fait un retour à la commission. Il a surtout été question de la problématique de la fermeture du pont vers la douane de Pierre-à-Bochet, qui provoque une forte surcharge sur les routes environnantes. M. Yves Lüthi a confirmé que l'Exécutif appuierait la résolution votée par le Conseil municipal par rapport aux restrictions de trafic sur les routes de Juvigny et de Monniaz.

Éclairage du temple : les travaux sont en cours.

Installation de bornes électriques publiques pour recharger les véhicules : il semble trop complexe, techniquement et financièrement, d'installer des bornes sur le parking du cimetière. La commission a évoqué deux pistes, à savoir le centre voirie (lignes électriques et compteur déjà existants) et le parking des Prés-Seigneur.

Prochaines séances : tournée des routes communales le 22.6.2024, dernière séance de la commission avant la pause estivale le 25.6.2024.

4.3 Commission agriculture du 3.6.2024

M. Grégoire Stoky résume les différents dossiers traités lors de la dernière séance de la commission.

Panneau route bétonnée : la commission a demandé une première version au graphiste et y a apporté quelques modifications. Elle attend désormais le résultat.

Situation sur les collecteurs : rien à signaler.

Soirée *La nuit est belle ! : La nuit est belle !* n'aura pas lieu en 2024. Mais l'association Projet Perséides invite les communes à éteindre volontairement les éclairages publics pour la nuit des étoiles filantes, du 12 au 13 août. M. Julien Gros a été sollicité afin d'organiser une observation des étoiles le 12.8.2024 au soir, avec un barbecue/repas canadien au chemin des Étoiles.

Cimetière : certains bancs étant pleins d'échardes, la commission propose de charger les jobs d'été de les retaper.

4.4 Commission PDCOM du 4.6.2024

M. Jean-Marie Beaud résume la dernière séance de la commission.

Les commissaires ont reçu les mandataires de la commune, à savoir le bureau Tanari et Viridis, pour la restitution des questionnaires présentés aux agriculteurs en avril/mai.

M. Yves Lüthi ajoute que le rapport de Viridis sera transmis au bureau Tanari et intégré dans le PDCOM.

L'agenda a été mis à jour, conclut **M. Jean-Marie Beaud**.

5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

5.1 Projet de résolution pour une inscription de la Vogue de Jussy et sa course-tiercé aux cochons au patrimoine culturel immatériel de Genève et celui de la Suisse

Le Président rappelle que tous les élus ont reçu l'exposé des motifs et le projet de résolution cosigné par plusieurs Conseillers municipaux, dont il rappelle les considérants.

Mme le Maire a été quelque peu heurtée par le dernier paragraphe de la résolution. En effet, les autorités communales soutiennent depuis des années la vogue (mise à disposition de personnel et de jobs d'été, subventions, sécurité, etc.). Or le texte tel que rédigé laisse croire le contraire.

M. Éric Grand assure que la résolution ne met pas en cause le soutien de la commune vis-à-vis des manifestations. Mais les organisateurs, notamment de la vogue de Jussy, font face à des tracas administratifs de plus en plus importants. Est-ce que la commune ne devrait pas arbitrer et intervenir ? Par exemple le demi de Jussy a dû refaire un concept de sécurité, ce qui a nécessité un énorme travail. Quelques fonctionnaires tatillons de l'État de Genève commencent à fatiguer les bénévoles de la vogue. La commune devrait arbitrer et dire aux intéressés de ne pas trop exagérer. La résolution n'est de loin pas une attaque contre les autorités communales. Si l'Exécutif ne dialogue pas avec les autres magistrats pour calmer le jeu, il n'y aura plus de bénévoles ni de fêtes, à un certain moment, vu les tracas administratifs subis par les sociétés communales.

Mme le Maire rappelle que hormis les demandes du vétérinaire cantonal, les organisateurs de la vogue n'ont pas eu de souci, cette année. Mais s'il devait y avoir un problème sanitaire, un jour, les autorités communales ne pourront pas faire changer d'avis le vétérinaire cantonal. Par exemple la grippe porcine qui arrive sur le Tessin pourrait, à terme, sévir aussi à Genève.

Concernant les tracas administratifs, et en l'absence de concept de sécurité pour le demi de Jussy, le premier magistrat endosserait la responsabilité en cas d'accident sur le parcours. Au vu de ce qui précède, **Mme le Maire** ne dérogera pas au concept de sécurité pour lequel la police municipale peut apporter son aide. En dehors de cela, les demandes de manifestation ne sont pas si complexes.

Mme Laura Mathil indique que le demi de Jussy, qui avait dû refaire son concept de sécurité il y a deux ans, réutilise le même depuis. Cette obligation est conséquente en termes d'organisation et de finances. Les organisateurs ont la chance d'avoir le soutien des communes et partenaires. Mais elle comprend que pour des manifestations qui ont peut-être plus de peine à trouver des financements et des bénévoles, cela devienne lourd.

Le Président, qui comprend la position de Mme le Maire, propose un amendement à la résolution.

M. Éric Grand pense que l'État et le vétérinaire cantonal pourraient trouver le juste milieu entre ce que les bénévoles doivent faire, et ce qu'ils peuvent faire.

M. Grégoire Stoky ne comprend pas trop l'intérêt d'une telle démarche.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

À la majorité (10 oui, 2 abstentions), le Conseil municipal accepte la résolution RES03-2024 telle qu'amendée.

6. Décision(s) de l'ACG

Néant.

7. Proposition du Maire et des Adjoints

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

Mme Catalina Kauz constate que des chiens divaguent tous les week-ends sur le terrain de foot à proximité de l'école. Serait-il possible d'installer des panneaux d'interdiction, compte tenu de la proximité avec les enfants ?

M. Christophe Mage indique que la Mairie n'a pas eu de remontée de M. Lionel Ganivet ni de plainte concernant cette problématique.

Mme le Maire répond qu'il faudrait alors installer des panneaux aux quatre coins du terrain et dans l'enceinte du groupe scolaire.

Mme Audrey Pion rappelle que les chiens sont, par la loi, interdits dans le périmètre des écoles.

M. Christophe Mage contactera M. Lionel Ganivet.

M. Jean-Marie Beaud constate la présence de trois poubelles et deux caninettes au carrefour de la Molliette. Pour quelle raison ?

Mme le Maire explique que celles-ci débordaient, le week-end, raison pour laquelle d'autres avaient été ajoutées.

M. Jean-Marie Beaud suggère d'installer un plus gros modèle.

9. Divers

M. Jean-Marie Beaud relève que les panneaux de signalisation du carrefour de la Molliette seraient à refixer.

Date du prochain Conseil municipal : 2 septembre 2024 à 20 heures.



Le Président :
Olivier Gros



La Vice-présidente :
Catalina Kauz



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 20h15.

Annexes : RES03-2024

Résolution du 24 mai 2024 de Mmes et MM Sabine Chenevard, Catalina Kauz, Audrey Pion, Jean-Marie Beaud, Olivier Gros, Eric Grand : << Pour une inscription de la Vogue de Jussy et sa course-tiercé aux cochons, au Patrimoine Culturel Immatériel Genevois et Suisse>>.

PROJET DE RÉSOLUTION

déposée le 1^{er} juin 2024

EXPOSE DES MOTIFS

Une vogue est une appellation utilisée dans l'aire francoprovençale - *correspondant à majeure partie de la région Rhône-Alpes et dans le canton de Genève* - pour désigner les fêtes votives¹.

De tradition ancestrale et religieuse (liées à la fête du saint de la paroisse) elles sont devenues des occasions de rencontres nécessaires et importante à la cohésion d'une communauté de villages.

A l'heure du monde numérique, virtuel et du profit qui s'est approprié les réseaux dit « sociaux » il devient important de se distancer en affirmant la volonté de préserver ces espaces festifs, bénévoles, revendiquant les vrais réseaux sociaux.

La Vogue de Jussy est plus que centenaire, sa course-tiercé aux cochons est plus que trentenaire, elle fait partie du patrimoine Jusserand et des traditions Genevoises.

Il fait état des organisateurs que, depuis quelques années, certains départements de l'Etat de Genève rendent plus difficile l'organisation bénévole de la Vogue de Jussy et sa célèbre cours-tiercé aux cochons.

Vu les circonstances il devient important que les autorités communales répondent à l'Etat de Genève en soulignant l'importance de cette fête et que l'Exécutif entreprenne les démarches afin de faire inscrire cette manifestation au patrimoine Culturel et Immatériel du canton de Genève.

Pour tous ces motifs et en reconnaissance du travail fourni, nous vous remercions,

Considérant :

La Vogue de Jussy comme une manifestation culturelle emblématique de la commune de Jussy et du canton de Genève.

- Que cette manifestation est plus que centenaire.
- Que sont titre « Vogue » est une appellation propre aux racines Genevoises.
- Sa course-tiercé aux cochons faisant partie intégrante de la Vogue de Jussy depuis plus de trente-cinq ans, qu'elle est unique et par déduction fait partie du patrimoine Genevois.
- L'importance de conserver et valoriser ce patrimoine culturel communal et cantonal

Le Conseil municipal invite l'Exécutif à entamer les démarches nécessaires pour inscrire la Vogue de Jussy et sa course-tiercé aux cochons, au Patrimoine Culturel Immatériel du canton de Genève et de la confédération.

¹ Également appelée fête patronale, est une fête qu'organise un village en hommage à son saint patron